

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013006**

**Signataire : MG**

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

**OBJET : MOSAÏQUE Demande de subvention et signature d'une convention auprès la la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) année 2013**

**EXPOSE :**

Le point d'accueil et d'écoute jeune (PAEJ) Mosaïque, structure municipale d'Aubervilliers implantée dans le quartier des Quatre-Chemins, s'adresse aux adolescents de 11 à 17 ans habitants ce secteur et/ou fréquentant le collège Jean Moulin. Depuis sa création en 1995, le PAEJ accueille sans rendez-vous et de façon gratuite et anonyme ces jeunes qui souvent sont en grande difficulté et vivent en habitat ancien insalubre. D'abord destiné à ce public, l'équipement peut aussi recevoir les parents s'ils le souhaitent.

Information et prévention en matière de santé, orientation, conseils participation à des rencontres-débats, à des ateliers ou à des petits déjeuners leurs sont proposés. Mosaïque est aussi un espace de bien-être où les jeunes peuvent notamment se procurer discrètement des préservatifs.

Il ressort du bilan de l'action menée en 2012 que le nombre des passages d'adolescents à la structure s'est porté à 3841 (55 % étaient des garçons). Ces jeunes se sont montrés plus nombreux sur la tranche d'âge de 11 et 15 ans à venir fréquenter le PAEJ.

Depuis mai 2012 MOSAÏQUE a été transféré au 22 rue Henri Barbusse dans le cadre du plan de rénovation urbaine . En effet l'immeuble dans lequel la structure se situait depuis l'origine est voué à la destruction. La rentrée 2013 se fera donc au 22 rue Henri Barbusse sans que cela ne modifie le fonctionnement du PAEJ MOSAÏQUE. Cette situation est par ailleurs provisoire puisque la mission d'information et d'évaluation de l'accès à la santé des adolescents et des jeunes adultes menée en 2011-2012 a préconisé la mise en place d'un équipement central, adossé à un réseau pluri-professionnel et pluridisciplinaire destiné à l'ensemble des jeunes de 11 ans à 25 ans . Dans l'attente de l'ouverture de cet équipement MOSAÏQUE reste sectorisé dans le quartier Vilette-Quatre Chemins.

Le point d'accueil et d'écoute jeunes peut bénéficier en 2013 d'un financement de la Direction Département de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Seine Saint Denis de 39 600€ permettant de perpétuer ses activités et d'en proposer éventuellement de nouvelles.

Il vous est proposé, afin de faciliter la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) Mosaïque en 2013, d'autoriser le maire à solliciter auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de la Seine Saint Denis une subvention de 39 600 € et à signer la convention correspondante.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013006

Signataire : MG

**OBJET : MOSAÏQUE Demande de subvention et signature d'une convention auprès la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) année 2013**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins, notamment auprès des jeunes,

Considérant que le dossier préalable à la demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a été transmis le 4 avril 2013,

Vu le projet de convention établi par la DDCS, indiquant une possible contribution financière de 39600 € pour la prorogation des activités du Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ) « Mosaïque » jusqu'au 31 décembre 2013.

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire à signer la convention avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour obtenir une subvention de 39600 € pour la poursuite de l'action Point d'Accueil et d'Ecoute jeunes (PAEJ) Mosaïque 2013.

Imputation budgétaire : 502-74718-12

Le Maire  
Jacques SALVATOR

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Le Maire  
Jacques SALVATOR

